Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260415-CC_2026_04_N66-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des [illegible]
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 15 avril 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Éric LE DUFF – Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Thierry MOAL - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - Catherine GOURMELON – François ROUE – Karine LE JEUNE – Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Stéphane CLOAREC - Carole AUTRET - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Stéphanie DUMONT - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Paul GOARANT (pouvoir à Sophie AUTRET), Joseph QUEMENER (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Guy LE DUFF (pouvoir à Stéphane RIOU)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
9 avril 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 41	**Secrétaire de séance :**
9 avril 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Délégation – Sotraval SEML

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-04-N66	5.3	Stéphane CLOAREC

Il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du Haut-Léon Communauté qui siégeront au sein de Sotraval SEML.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de la proposition de répartition suivante :

Délégué titulaire	**Délégué suppléant**
Stéphane RIOU	**Joseph QUEMENER**

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'entériner la répartition, susvisée, pour siéger au sein de Sotraval SEML.

Présents	**41**
Pouvoirs	**3**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD